



**Extrait du Registre  
des  
Arrêtés du Maire**

**N° AR-V-2017-69**

**Arrêté permanent portant sur la circulation  
sur la route Pierre de Rohan sur la commune  
de Seiches sur le Loir**

Le Maire de la Commune de SEICHES-sur-le-LOIR,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 juillet 1982 et n° 83.1186 du 29 décembre 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

Vu le Code de la Route et notamment son article 411,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 Novembre 1992),

**AFIN** de afin de garantir la sécurité des usagers,

**A R R E T E**

**Article 1** La circulation route Pierre de Rohan sera **limitée à 30km/h**.

**Article 2** La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 — 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire - approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 Novembre 1992). La signalisation sera mise en place et entretenue par **la commune de Seiches sur le Loir**.

**Article 3** : Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la section concernée par **la commune de Seiches sur le Loir**.

**Article 6**

Mme la Directrice générale des services de la Mairie de SEICHES-sur-le-LOIR,

M. le Responsable des services techniques de SEICHES-sur-le-LOIR,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEICHES-sur-le-LOIR,

M. le Responsable du centre de secours de SEICHES-sur-le-LOIR,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée

*Fait en Mairie de SEICHES-sur-le-LOIR le 7 juillet 2017*

Le Maire,  
Thierry de VILLOUTREYS

Pour le Maire  
L'adjoint délégué  
**JEAN-PAUL BEAUMONT**